



Fiche descriptif accompagnement collectif hôpitaux

lutte anti-gaspi 2025

Description

Le REGAL Normandie¹ propose d'accompagner des établissements de santé dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire. L'accompagnement sera collectif, plusieurs réunions seront proposées à un groupe de 6 à 10 établissements.

Pour que cet accompagnement fonctionne bien, il nous faudra un ou deux référents par établissement, avec qui le REGAL sera directement en contact.

Nous proposerons différentes réunions pour accompagner ensemble les établissements. Il y aura un premier temps de présentation du dispositif, puis un dédié à la préparation du diagnostic, où l'ensemble des méthodes et outils seront présentés et fournis. Chaque établissement devra réaliser son diagnostic en autonomie, cependant sur demande le REGAL pourra intervenir une fois sur site pour les aider à préparer leurs pesées. Après avoir récupéré l'ensemble des résultats, le REGAL enverra à chaque établissement, une présentation des résultats ainsi qu'une analyse. Ensuite, une réunion avec tous les établissements sera proposée pour échanger sur les différents résultats et sur les pistes de réduction. Ce dispositif permettra plusieurs temps de partages de pair à pair.

Calendrier prévisionnel :

- * Réunion collective 1 – présentation projet / identification des contraintes : Janvier
- * Réunion collective 2 – préparation des pesées : février/mars
- * Préparation et réalisation des pesées par les établissements : avril à août/sept
- * Réunion collective 3 – Présentation des résultats du diag / envisager les pistes actions : fin sept / début octobre
- * Réunion collective 4 – Réunion de partages des d'échanges autour des actions, difficultés et réussites : novembre
- * Réunion collective 5 – Réunion de bilan, aides pour poursuivre, identification des besoins des établissements pour aller plus loin

Engagement des établissements :

- * les établissements s'engagent à participer aux réunions proposées.
- * les établissements s'engagent à nommer 1 à 2 référents ayant la capacité de mobiliser les agents en interne pour mener des actions ;
- * les établissements s'engagent à mettre en place des moyens suffisants permettant la réalisation du diagnostic, des pesées.

¹ Le REGAL Normandie n'a pas d'entité juridique, ce sont les salariées de FNE Normandie qui l'anime. Elles seront donc chargées d'accompagner vos établissements.